

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 30 avril 2015

Projet de loi

approuvant les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2014

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;

vu l'article 38 de la loi sur l'Aéroport international de Genève, du 10 juin 1993;

vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;

vu les états financiers de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2014;

vu la décision du conseil d'administration de l'Aéroport international de Genève du 17 mars 2015,

décède ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte de profits et pertes;
- c) un tableau de variation des capitaux propres de l'exercice;
- d) un tableau des flux de trésorerie de l'exercice;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte de pertes et profits, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2014 sont approuvés.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève pour l'exercice 2014.

Ce projet de loi est basé sur :

- les états financiers individuels de l'année 2014;
- le rapport de l'organe de révision du 17 mars 2015.

Les états financiers de l'Aéroport international de Genève pour l'exercice 2014 présentent les données financières suivantes :

- le total du bilan est de 844 884 331 F, en augmentation de 69 222 164 F par rapport au 31 décembre 2013. Cette augmentation est notamment due :

a) à l'actif :

- à l'augmentation de la valeur des immobilisations corporelles (bâtiments d'exploitation, aménagements et équipements d'exploitation, agencements et installations techniques, installation légères et équipements informatiques, équipements légers et équipements d'exploitation) (+ 49 404 609 F);
- à l'augmentation des disponibilités (+ 13 518 874 F);
- à l'augmentation des débiteurs (+ 6 121 758 F);

b) au passif :

- à l'augmentation de la valeur des engagements de prévoyance professionnelle (+ 95 096 000 F);
 - à l'augmentation des emprunts et autres dettes à long terme (+ 50 972 672 F);
 - à la diminution des emprunts et dettes à court terme (- 30 811 556 F);
 - à la diminution des réserves (- 43 190 142 F).
- le résultat de l'exercice s'élève à 88 335 846 F, en diminution de 3 267 649 F par rapport à 2013. Les produits se sont élevés à 403 806 599 F, soit une augmentation de 27 474 633 F par rapport à 2013.

Cette augmentation est due principalement à la croissance des redevances aéroportuaires. Les charges se sont élevées à 315 940 579 F, soit une augmentation de 31 212 108 F par rapport à 2013. Cette augmentation est due principalement aux charges liées à la prévoyance et aux amortissements.

- La part de résultat d'exploitation reversée à l'Etat de Genève se monte à 44 167 923 F, en diminution de 1 633 825 F par rapport à l'exercice 2013. Conformément à l'article 37 de la loi sur l'Aéroport international de Genève (H 3 25), le bénéfice de l'établissement après attribution à la réserve générale est versé à l'Etat de Genève.
- La variation nette des liquidités est de +13 518 874 F, contre -2 353 115 F en 2013. Les liquidités ont passé de 4 843 304 F au 1^{er} janvier 2014 à 18 362 178 F au 31 décembre 2014.
- Le total des fonds propres est de 191 381 283 F. Par rapport au 31 décembre 2013, les fonds propres sont en diminution de - 46 927 617 F. Cette diminution est due aux éléments suivants :
 - a) l'attribution à la réserve générale de la part du résultat 2013 pour 45 801 748 F, soit le 50% du résultat d'exploitation conformément à l'article 37 de la loi sur l'Aéroport international de Genève;
 - b) la diminution des réserves liées aux engagements de prévoyance professionnelle par le transfert d'un montant de 83 421 000 F dans les engagements de prévoyance figurant dans les dettes à long terme.
- Le total des engagements à court terme est de 56 489 351 F, en diminution de 29 918 891 F par rapport au 31 décembre 2013.
- Le total des engagements à long terme est de 597 013 697 F, en augmentation de 146 068 672 F. Cette augmentation provient essentiellement des engagements de prévoyance (+ 95 096 000 F) et des emprunts et autres dettes à long terme (+ 50 972 672 F).

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport financier de l'année 2014 incluant le rapport de l'organe de révision du 17 mars 2015

Rapport financier 2014

GENÈVE
AÉROPORT

Rapport financier 2014

Table des matières

Bilan	2
Comptes de profits et pertes	3
Etat du résultat global	4
Variation des capitaux propres	4
Tableaux des flux de trésorerie	5
Notes relatives aux états financiers au 31 décembre	6
1. Disponibilités	10
2. Débiteurs clients	10
3. Comptes de régularisation actifs et créances diverses	10
4. Immobilisations corporelles	11
5. Immobilisations corporelles en location-financement	12
6. Comptes de régularisation passifs	12
7. Emprunts et autres dettes à long terme	13
8. Provisions	14
9. Engagements de prévoyance	14
10. Fonds environnement	16
11. Autres redevances	16
12. Charges locatives refacturées	16
13. Recettes infrastructures centralisées	16
14. Autres recettes d'exploitation	16
15. Charges sociales	16
16. Energie, entretien et loyers	16
17. Honoraires, prestations de services et sous-traitance	16
18. Autres dépenses de fonctionnement	16
19. Charges d'intérêts	16
20. Secteurs opérationnels	17
21. Relations avec les parties liées	18
22. Gestion de capital	18
23. Gestion des risques financiers	19
24. Instruments financiers dérivés	20
25. Engagements à titre d'investissements en immobilisations corporelles	22
26. Evaluation des risques	22
27. Engagements conditionnels	22
28. Emploi du bénéfice de l'exercice	22
29. Evénements postérieurs à la date de clôture	22
Rapport de l'organe de révision	23

Bilan au 31 décembre

Annexe I

	Notes	2014 CHF	2013 CHF
ACTIF			
Disponibilités	1	18'362'178	4'843'304
Débiteurs clients	2	49'996'041	43'874'283
Comptes de régularisation actifs et créances diverses	3	9'453'298	8'568'939
Total de l'actif circulant		77'811'517	57'286'526
Immobilisations corporelles	4	764'993'094	715'588'485
Immobilisations corporelles en location-financement	5	2'079'720	2'787'156
Total de l'actif immobilisé		767'072'814	718'375'641
Total de l'actif		844'884'331	775'662'167
PASSIF			
Fournisseurs et autres créanciers		22'748'383	27'765'253
Comptes de régularisation passifs	6	11'454'525	11'129'233
Part à court terme des emprunts et autres dettes	7	1'612'676	32'424'232
Instruments financiers dérivés	24	20'673'767	15'089'524
Total des exigibles à court terme		56'489'351	86'408'242
Emprunts et autres dettes à long terme	7	252'471'313	201'498'641
Provisions non courantes	8	13'140'000	13'140'000
Engagements de prévoyance	9	331'402'384	236'306'384
Total des dettes à long terme et provisions		597'013'697	450'945'025
Capitaux propres			
Fonds environnement	10	9'790'828	10'260'654
Réserves		93'254'609	136'444'751
Résultat de l'exercice		88'335'846	91'603'495
Total des capitaux propres		191'381'283	238'308'900
Total du passif		844'884'331	775'662'167

Compte de profits et pertes

Annexe II

	Notes	2014 CHF	2013 CHF
PRODUITS			
Redevances aéroportuaires			
Redevances d'atterrissages		38'721'939	35'264'070
Redevances passagers		165'813'765	150'550'536
Autres redevances	11	12'656'627	8'836'712
		217'192'331	194'651'318
Produits d'exploitation			
Loyers et droits de superficie		20'936'304	20'928'540
Redevances commerciales		89'977'584	88'287'658
Parkings		40'769'333	39'590'669
Charges locatives refacturées	12	9'352'211	9'551'937
Recettes infrastructures centralisées	13	17'506'140	15'628'414
Autres recettes d'exploitation	14	8'072'696	7'693'430
		186'614'268	181'680'648
Total des produits		403'806'599	376'331'966
CHARGES			
Personnel			
Salaires et allocations		-87'165'596	-85'925'196
Assurances sociales, maladie et accident	15	-10'918'946	-10'485'482
Caisses de pension et de prévoyance	9	-10'309'186	-11'969'565
Autres charges du personnel		-4'230'690	-3'312'994
Engagement de prévoyance	9	-8'440'000	-11'531'000
Modification de plan de prévoyance	9	-3'235'000	19'334'000
		-124'299'418	-103'890'237
Dépenses de fonctionnement			
Energie, entretien et loyers	16	-47'007'816	-45'219'991
Marchandises		-4'660'084	-4'826'639
Honoraires, prestations de services et sous-traitance	17	-57'061'239	-51'827'787
Frais de police pour sûreté au sol		-4'149'810	-4'149'810
Autres dépenses de fonctionnement	18	-8'064'222	-15'219'846
		-120'943'171	-121'244'073
Prélèvement net du fonds environnement	10	469'826	4'011'232
Résultat opérationnel avant amortissements, intérêts		159'033'836	155'208'888
Amortissements sur investissements			
Amortissement sur immobilisations corporelles	4	-63'073'439	-56'926'831
Amortissement sur immobilisations corporelles en location-financement	5	-999'910	-942'552
		-64'073'349	-57'869'383
Résultat opérationnel		94'960'487	97'339'505
Produits d'intérêts		42'758	18'290
Charges d'intérêts	19	-6'667'399	-5'754'300
		-6'624'641	-5'736'010
Résultat de l'exercice		88'335'846	91'603'495

Etat du résultat global

Annexe III

	Notes	2014 CHF	2013 CHF
Résultat de l'exercice		88'335'846	91'603'495
Part effective de la variation des justes valeurs d'instruments financiers	24	-5'570'889	7'756'807
Ecarts actuariels résultant du plan de prévoyance	9	-83'421'000	77'534'000
Autres éléments du résultat global		-88'991'889	85'290'807
Résultat global total		-656'043	176'894'302

Variation des capitaux propres de l'exercice

Annexe IV

	Notes	Fonds environnement CHF	Réserve de couverture CHF	Engagement de prévoyance CHF	Autres réserves CHF	Résultat de l'exercice CHF	Total des capitaux propres CHF
Solde au 1er janvier 2013		14'271'886	-21'210'208	-48'431'000	87'542'487	66'505'328	98'678'493
Résultat 2013		-	-	-	-	91'603'495	91'603'495
Ecarts actuariels résultant du plan de prévoyance	9	-	-	77'534'000	-	-	77'534'000
Part effective de la variation des justes valeurs d'instruments financiers	24	-	7'756'807	-	-	-	7'756'807
Résultat global total 2013		-	7'756'807	77'534'000	-	91'603'495	176'894'302
Part du résultat 2012 versé à l'Etat		-	-	-	-	-33'252'664	-33'252'664
Attribution à la réserve générale		-	-	-	33'252'665	-33'252'664	1
Prélèvement sur fonds environnement	10	-4'011'232	-	-	-	-	-4'011'232
Solde au 31 décembre 2013		10'260'654	-13'453'401	29'103'000	120'795'152	91'603'495	238'308'900
Solde au 1er janvier 2014		10'260'654	-13'453'401	29'103'000	120'795'152	91'603'495	238'308'900
Résultat 2014		-	-	-	-	88'335'846	88'335'846
Ecarts actuariels résultant du plan de prévoyance	9	-	-	-83'421'000	-	-	-83'421'000
Part effective de la variation des justes valeurs d'instruments financiers	24	-	-5'570'889	-	-	-	-5'570'889
Résultat global total 2014		-	-5'570'889	-83'421'000	-	88'335'846	-656'043
Part du résultat 2013 versé à l'Etat		-	-	-	-	-45'801'748	-45'801'748
Attribution à la réserve générale		-	-	-	45'801'747	-45'801'747	-
Prélèvement sur fonds environnement	10	-469'826	-	-	-	-	-469'826
Solde au 31 décembre 2014		9'790'828	-19'024'290	-54'318'000	166'596'899	88'335'846	191'381'283

Tableaux des flux de trésorerie de l'exercice

Annexe V

	Notes	2014 CHF	2013 CHF
Activités d'exploitation			
Résultat de l'exercice		88'335'846	91'603'495
Charges d'intérêts		6'667'399	5'754'300
Amortissements	4,5	64'073'349	57'869'383
Allocation au fonds environnement	10	3'957'355	2'351'576
Utilisation du fonds environnement	10	-4'427'181	-6'362'808
Mouvement des provisions à long terme	8	-	6'570'000
Variation des engagements de prévoyance	9	11'675'000	-28'592'616
Capacité d'autofinancement		170'281'768	129'193'330
Variation de l'actif circulant net:			
- Débiteurs clients	2	-6'121'758	3'789'308
- Comptes de régularisation actifs et créances diverses	3	-884'359	-1'093'878
- Fournisseurs et autres créanciers		-5'016'870	-4'169'217
- Comptes de régularisation passifs	6	327'925	612'110
		-11'695'062	-861'677
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		158'586'706	128'331'653
Activités d'investissements			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	4	-110'089'717	-121'350'182
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement		-110'089'717	-121'350'182
Activités de financement			
Part du résultat payé à l'Etat		-45'801'748	-33'252'664
Remboursement des dettes à court et long termes	7	-420'923	-389'291
Paieement location-financement		-1'098'766	-954'333
Variation des emprunts bancaires à court et long termes	7	19'000'000	31'000'000
Intérêts payés		-6'656'678	-5'738'298
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		-34'978'115	-9'334'586
Variation de trésorerie		13'518'874	-2'353'115
Disponibilités au début de l'exercice	1	4'843'304	7'196'419
Disponibilités à la fin de l'exercice	1	18'362'178	4'843'304
Variation de trésorerie		13'518'874	-2'353'115

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2014

Généralités

Par la loi H.3.25, le Grand Conseil de la République et Canton de Genève, sur proposition du Conseil d'Etat, a créé l'établissement autonome de droit public jouissant de la pleine personnalité juridique, appelé **Aéroport International de Genève (AIG)**. Cet établissement a commencé ses activités le 1er janvier 1994.

L'AIG a pour mission principale la gestion et l'exploitation des installations de l'aéroport dans des conditions optimales de sécurité, d'efficacité et de confort des utilisateurs. Par ailleurs, l'activité de l'établissement doit concourir au développement de la vie économique, sociale et culturelle, en tenant compte des intérêts généraux du pays, du canton et de la région qu'il dessert, dans le respect de la protection de l'environnement.

En outre, l'AIG est au bénéfice d'une concession fédérale d'exploitation renouvelée par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication en 2001 pour 50 ans.

Le 17 juin 2007, les électeurs genevois ont accepté la loi d'aliénation et d'investissement du 16 novembre 2006 découlant d'opérations de transferts d'actifs entre l'Etat de Genève et l'AIG. A teneur de cette loi, les immeubles compris dans le périmètre aéroportuaire à la date de création de l'AIG lui sont transférés de plein droit.

Adresse légale:

Aéroport International de Genève, route de l'Aéroport 21, 1218 Grand-Saconnex (Suisse).

Principales méthodes comptables

(a) Base de préparation des états financiers

Les comptes des exercices clos au 31 décembre 2014 sont établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), les interprétations publiées par l'IFRS Interpretations Committee (IFRIC) et conformément aux exigences de la loi H 3.25 modifiée en 1999. Les comptes, présentés en CHF (francs suisses), donnent une image fidèle « true and fair view » du patrimoine, de la situation financière et du résultat. Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur (fair value). Les exercices comptables sont délimités selon la méthode de la comptabilité d'engagements.

(b) Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers nécessite le recours à des jugements, estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, des produits et charges de l'exercice ainsi que pour la prise en compte des aléas positifs et négatifs existant à la date de clôture. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existantes en date de clôture, les montants qui figureront dans les futurs états financiers pourraient différer significativement des estimations actuelles.

A ce jour, nous ne disposons d'aucun indice permettant de déceler un risque important d'ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de la période suivante. Les principales positions pour lesquelles l'AIG a recours à des estimations et jugements sont décrites ci-après :

Immobilisations corporelles (note 4)

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues à la date de clôture ou en cours d'année si des événements indiquent que la valeur d'utilité devrait être dépréciée.

Engagements de prévoyance (note 9)

L'évaluation actuarielle des engagements est déterminée annuellement par la valeur actuelle des engagements et des droits additionnels acquis pendant l'année selon la méthode du coût unitaire projeté. Elle dépend notamment d'hypothèses de taux d'actualisation et de taux d'augmentation des salaires.

(c) Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif, lors d'une transaction normale entre intervenants du marché, à la date d'évaluation. Il s'agit donc d'un prix qui est indépendant de l'usage spécifique de l'actif par la société qui l'évalue.

Pour accroître la comparabilité des évaluations à la juste valeur, IFRS établit une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur :

1. La juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 1 est déterminée en utilisant les cours (non ajustés) d'actifs et de passifs identiques, auxquels l'entité a accès sur des marchés actifs à la date d'évaluation.
2. La juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 2 est déterminée en utilisant des données, autres que les cours du marché, qui sont observables, directement ou indirectement. Ces données doivent être ajustées pour tenir compte des facteurs spécifiques de l'instrument financier à évaluer. Si ce dernier a une échéance spécifique, alors la donnée doit être observable pour la quasi-totalité de la durée.
3. La juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 est déterminée en utilisant des données non observables. Les données non observables sont utilisées uniquement lorsqu'il n'existe pas de données observables qui soient pertinentes et disponibles. Elles consistent en des prévisions et des estimations faites par l'AIG et reflètent au mieux les hypothèses, y compris celles sur les risques, que les intervenants du marché utiliseraient pour déterminer le prix de l'instrument financier.

Les valeurs des instruments financiers de l'AIG ont été calculées par les banques concernées selon les critères décrits au niveau 2.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2014

(d) Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux taux de change effectifs à la date du bilan; les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de chaque transaction.

Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes de l'exercice.

(e) Actifs financiers

La direction détermine la classification des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale. Ils sont enregistrés dans les catégories suivantes :

a. Les prêts et les créances

Ce sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et les pertes résultant des variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de profits et pertes.

Les avoirs bancaires, la caisse, les créances commerciales sont classés dans cette catégorie.

b. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes

Ce sont des actifs financiers détenus à des fins de transactions ou désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant à la juste valeur par le compte de profits et pertes.

Ils sont initialement enregistrés puis réévalués à leur juste valeur. Les produits et les pertes résultant des variations de la juste valeur sont comptabilisés directement dans le compte de profits et pertes.

c. Les placements détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont des actifs financiers que l'AIG a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces instruments sont assortis de paiements fixes ou déterminables, d'une échéance fixe et cotés sur un marché actif.

Ils sont enregistrés à leur valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de profits et pertes.

d. Les actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont des actifs financiers désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans une des trois catégories définies ci-dessus.

Ils sont initialement enregistrés puis réévalués à leur juste valeur. Les profits et pertes résultant de variations de juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la vente de l'instrument.

L'AIG ne détient pas d'actifs financiers correspondant aux catégories b, c et d.

(f) Passifs financiers

Ils sont classés selon les catégories suivantes :

a. Les passifs financiers évalués au coût amorti

La règle générale est l'évaluation des passifs financiers au coût amorti.

Ainsi, ils sont initialement enregistrés à leur valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de profits et pertes.

Les emprunts, les dettes à court terme, les fournisseurs et créanciers sont classés dans cette catégorie.

b. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes

Ce sont des passifs financiers qui ne sont pas classés dans les passifs financiers évalués au coût amorti.

Comme pour la catégorie d'actifs financiers homonyme, ces passifs financiers sont initialement enregistrés puis réévalués à leur juste valeur. Les produits et pertes résultant des variations de la juste valeur sont comptabilisés directement dans le compte de profits et pertes.

L'AIG ne détient pas de passifs financiers correspondant à la catégorie b.

(g) Instruments financiers dérivés

L'AIG utilise depuis 2004, et uniquement à des fins de couverture, des instruments financiers dérivés.

Le risque financier le plus important auquel l'AIG est confronté est le risque de taux d'intérêts. La société emprunte des fonds à taux fixe et à taux variable pour le financement de ses activités. L'objectif principal de l'utilisation d'instruments financiers vise à réduire l'impact des fluctuations résultant des mouvements sur les taux d'intérêts.

La stratégie utilisée pour atteindre cet objectif est décrite par la « charte de gestion du risque de taux d'intérêts » de l'AIG en vigueur depuis 2009.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat dérivé; par la suite ils sont réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur dans le résultat de l'exercice (annexe III). Ils sont inscrits au compte de profits et pertes seulement lorsqu'ils sont réalisés.

(h) Disponibilités

Les disponibilités comprennent les comptes courants bancaires ainsi que les placements dont l'échéance débute à partir de la date d'acquisition sur une durée inférieure à trois mois.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2014

(i) Débiteurs clients

Les débiteurs clients sont comptabilisés à leur valeur de réalisation nette. Une estimation est effectuée pour les débiteurs douteux sur la base d'une revue individuelle et au cas par cas des montants dus en fin d'année.

(j) Immobilisations corporelles

(i) Immobilisations détenues

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, déduction faite de leurs amortissements cumulés et dépréciations.

Les actifs immobilisés en construction sont comptabilisés dans les immobilisations détenues à leur coût d'acquisition. L'amortissement débute dès que l'immobilisation est mise en service.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à des immobilisations, dont la période de préparation est longue, sont capitalisés comme élément du coût sur la période de temps nécessaire pour terminer et préparer l'actif pour son utilisation prévue.

(ii) Amortissements

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technique des différents biens. Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément doit être amortie séparément. Les amortissements sont appliqués dès la mise en service du bien.

	%
Bâtiments d'exploitation	3.33
Aménagement et équipements d'exploitation	5
Équipements d'exploitation	6.66
Agencements et installations techniques	10
Installations légères et équipements informatiques	20
Équipements légers	33.33

Au moment où un risque potentiel de perte de valeur s'avère, l'AIG procède à un test d'impairment afin d'en évaluer l'impact. Le cas échéant une dépréciation est enregistrée dans le compte de profits et pertes.

(iii) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures d'un composant d'une immobilisation corporelle clairement défini sont activées dès le remplacement de ce dernier. D'autres dépenses ultérieures sont ajoutées à la valeur comptable de l'actif lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs, au-delà du niveau de performance défini à l'origine de l'actif existant, iront à l'AIG. Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

(k) Immobilisations corporelles en location-financement

(i) Surfaces, biens immobilisés, équipements et véhicules mis à disposition

L'AIG bénéficie de droits d'utilisation sur des surfaces, des biens immobilisés, des équipements ou des véhicules, dans le cadre de contrats de location-financement.

Les droits d'utilisation, qui sont tous à durée d'utilité finie, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. L'amortissement commence dès que ce droit d'utilisation peut être utilisé.

(ii) Amortissements

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées spécifiées dans les contrats avec les tiers. Ils sont appliqués dès l'utilisation du bien.

	%
Droit d'utilisation de surfaces	5
Droit d'utilisation de biens immobilisés	6.66
Droit d'utilisation d'équipements	20
Droit d'utilisation de véhicules	25
Droit d'utilisation d'équipements informatiques « légers »	40

Au moment où un risque potentiel de perte de valeur s'avère, Au moment où un risque potentiel de perte de valeur s'avère, l'AIG procède à un test d'impairment afin d'en évaluer l'impact. Le cas échéant une dépréciation est enregistrée dans le compte de profits et pertes.

(iii) Location-financement (leasing financier)

Les immobilisations correspondant à des contrats de crédit-bail à long terme figurent à l'actif pour un montant égal au plus faible entre la juste valeur des biens loués et la valeur actualisée des paiements minimaux (loyers) que l'AIG doit assumer.

Ils sont amortis en accord avec les principes de l'entité concernant l'évaluation des immobilisations correspondantes.

Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les dettes financières (note 7).

(l) Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés au coût correspondant à la juste valeur, nette des coûts de transactions encourus, et figurent au bilan selon la méthode du coût amorti.

Ils sont classés en exigibles à court terme, sauf lorsque l'AIG dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en dettes à long terme.

(m) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'il y a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2014

(n) Pensions et prestations de retraite

Le personnel de l'AIG est au bénéfice de prestations de retraite basées sur le système de la primauté des prestations. Ce système de pension consiste en un fonds autonome auquel sont également affiliés le personnel enseignant de l'instruction publique et les fonctionnaires de l'administration du canton de Genève. Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est prévu pour les collaborateurs de l'AIG.

Au 1er janvier 2014, la caisse de pension (CIA) a fusionné avec la caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH), pour aboutir à la création de la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). Le plan de prévoyance de la CPEG est, comme à la CIA, un plan en primauté des prestations. Les plans diffèrent toutefois au niveau du montant de la pension de retraite qui ne peut pas être supérieur à 60 % du dernier traitement assuré, de la durée de cotisation qui passe de 38 à 40 ans et du financement avec une augmentation des cotisations.

Pour ce plan en primauté des prestations, les coûts de pension sont évalués selon la méthode coût unitaire projeté « Projected Unit Credit ». Le coût des prestations est enregistré dans le compte de profits et pertes afin de répartir la charge de pension sur la durée de vie professionnelle des employés.

Les engagements de retraite sont évalués annuellement par un actuaire conseil, à la valeur actuelle des paiements futurs estimés. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'engagement sont objectives et mutuellement compatibles. Leur évolution est systématiquement analysée et suivie par la direction financière.

Les écarts actuariels cumulés découlant des modifications des hypothèses actuarielles sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur dans le résultat de l'exercice.

(o) Capitaux propres

(i) Capital de dotation

Lors de la constitution de l'établissement public autonome, il n'y a pas eu de capital de dotation.

(ii) Fonds environnement

Le Fonds environnement représente un moyen dont dispose l'AIG pour répondre à l'un des objectifs de sa mission, à savoir la protection de l'environnement. Il est alimenté, en vertu de dispositions réglementaires, par des surtaxes à la taxe d'atterrissage appliquées d'une part aux avions bruyants et liées d'autre part aux émissions gazeuses des réacteurs d'avions. Il bénéficie d'une rémunération basée sur le rendement moyen des placements de l'AIG en cours d'année. Depuis 2011, le fonds est rémunéré pour moitié sur la base du rendement des

obligations à 2 ans de la Confédération. La gestion de ce fonds est de la compétence du Conseil d'administration sur préavis de la commission consultative de lutte contre les nuisances dues au trafic aérien.

Les charges et les revenus sont traités dans le compte de profits et pertes, mais leur incidence nette est compensée par un prélèvement du même montant du fonds environnement dans les fonds propres. De par sa nature et fonction, ce fonds n'est pas disponible pour distribution.

(iii) Réserves

Le 50% au plus du solde le cas échéant disponible est attribué à la réserve générale de l'établissement. Le solde est versé à l'Etat de Genève et il est comptabilisé comme un engagement dans l'exercice où la décision du montant à verser a été prise.

(p) Comptabilisation des revenus

(i) Redevances aéronautiques et recettes diverses

Les redevances d'atterrissage, les redevances passagers et commerciales et les autres prestations fournies par l'AIG sont enregistrées durant le mois pendant lequel les prestations ont lieu conformément aux dispositions des accords applicables. Elles sont présentées nettes des éventuels rabais et impôts sur les ventes.

(ii) Revenus d'intérêt

Les revenus d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes durant la période à laquelle ils se réfèrent. Les dividendes le sont dès que le droit de l'actionnaire au dividende est établi.

(q) Informations sectorielles

La norme IFRS 8 ne présente pas de caractère obligatoire pour les établissements publics. Cependant, l'AIG estime qu'une information sectorielle, fondée sur les données internes de gestion de l'entité, est pertinente.

Le segment aéronautique regroupe les activités de trafic aérien, de sûreté, de PMR (Personne à Mobilité Réduite) et les autres activités aéronautiques. La somme du segment aéronautique et du segment non aéronautique constitue le total.

La base d'allocation des coûts indirects entre les segments s'effectue mensuellement au moyen de clés de répartitions. Ces clés sont revues une fois par année.

(r) Impôts

L'établissement est exempt des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

(s) Données comparatives

Le cas échéant, les données comparatives ont été ajustées pour être conformes aux changements de présentation de cette année. Ces modifications permettent d'améliorer la qualité de l'information financière.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2014

(t) Adoption de nouvelles normes et interprétations

A la date de clôture de ces états financiers, les normes nouvelles ou amendées et interprétations publiées mais pas encore entrées en vigueur et que l'AIG a décidé de ne pas appliquer par anticipation étaient les suivantes :

IAS 16	Immobilisations corporelles. Amendements	dès 01.01.2016
IAS 19	Avantages du personnel. Amendements	dès 01.07.2014
IAS 38	Immobilisations incorporelles. Amendement	dès 01.01.2016
IFRS 9	Instruments financiers. Nouvelle norme	dès 01.01.2018
IFRS 11	Partenariats. Amendements	dès 01.01.2016
IFRS 14	Comptes de report réglementaires. Nouvelle norme	dès 01.01.2016
IFRS 15	Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec les clients. Nouvelle norme	dès 01.01.2017

Amendements résultant des cycles 2010-2012 et 2011-2013 d'améliorations annuelles des IFRS.

L'impact potentiel des nouveaux textes est en cours d'évaluation.

1. Disponibilités

	2014	2013
	CHF	CHF
Caisse	145'334	140'161
Comptes courants	<u>18'216'844</u>	<u>4'703'143</u>
	18'362'178	4'843'304

Le taux de rendement moyen des disponibilités s'est élevé en 2014 à 0.110% (en 2013 à 0.085%).

2. Débiteurs clients

	2014	2013
	CHF	CHF
Débiteurs clients	50'305'041	46'943'283
moins :		
correction de valeur		
pour créances spécifiques	<u>-309'000</u>	<u>-3'069'000</u>
	49'996'041	43'874'283

Le coût amorti des débiteurs clients correspond à leur valeur nominale. Le solde des débiteurs ouverts non amortis est constitué essentiellement d'en-cours sur des clients avec lesquels l'AIG entretient des relations le plus souvent continues.

Durant l'exercice 2014, les pertes de valeurs effectives sur les débiteurs clients se sont montées à CHF 2'716'456 (en 2013 à CHF 2'37'640). L'essentiel de ces pertes avait fait l'objet d'une provision dans le passé.

Les échéances des créances clients au 31 décembre sont les suivantes :

Total créances ouvertes	Non échues	< 30 jours	30-60 jours	61-90 jours	91-180 jours	> 180
CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
2014	49'996'041	48'977'416	591'226	273'203	51'488	108'048
2013	43'874'283	40'944'125	1'080'328	304'504	109'568	259'502

Mouvement de la correction de valeur pour créances douteuses :

	2014	2013
	CHF	CHF
Valeur au début de l'exercice	3'069'000	3'019'000
Augmentation des débiteurs douteux	35'000	450'000
Utilisation de la provision pour créances irrécouvrables	-1'990'000	-400'000
Dissolution de la provision pour créances encaissées	<u>-805'000</u>	<u>-</u>
Valeur à la fin de l'exercice	309'000	3'069'000

3. Comptes de régularisation actifs et créances diverses

	2014	2013
	CHF	CHF
TVA à recevoir	4'822'121	4'415'244
Impôts anticipés	14'093	5'504
Autres comptes de régularisation actifs	2'669'313	2'057'074
Autres produits à recevoir	<u>1'947'771</u>	<u>2'091'117</u>
	9'453'298	8'568'939

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2014

4. Immobilisations corporelles

Les investissements se répartissent comme suit:

	Bâtiments d'exploitation	Aménagements et équipements d'exploitation	Agencements et installations techniques	Installations légères et équipements informatiques	Equipements légers	Equipements d'exploitation	En construction	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Valeur brute								
Solde au 1.1.2013	555'331'644	182'250'728	262'050'616	44'362'527	760'836	1'213'617	72'876'380	1'118'846'348
Acquisitions	-	-	-	-	-	-	121'350'182	121'350'182
Mise en service	170'19'432	10'993'663	407'34'243	10'185'138	96'428	44'359	-79'073'263	-
Sorties	-5'670	-19'423	-7'603'614	-1'869	-	-	-	-7'630'576
Solde au 31.12.2013	572'345'406	193'224'968	295'181'245	54'545'796	857'264	1'257'976	115'153'299	1'232'565'954
Amortissements cumulés								
Solde au 1.1.2013	-204'626'838	-61'643'806	-167'579'983	-33'074'797	-596'632	-159'158	-	-467'681'214
Amortissement	-25'116'583	-8'857'251	-17'672'195	-5'078'713	-119'654	-82'435	-	-56'926'831
Sorties	5'670	19'423	7'603'614	1'869	-	-	-	7'630'576
Solde au 31.12.2013	-229'737'751	-70'481'634	-177'648'564	-38'151'641	-716'286	-241'593	-	-516'977'469
Valeur nette au 31.12.2013								
Valeur brute au 31.12.2013	572'345'406	193'224'968	295'181'245	54'545'796	857'264	1'257'976	115'153'299	1'232'565'954
Amortissement	-229'737'751	-70'481'634	-177'648'564	-38'151'641	-716'286	-241'593	-	-516'977'469
Solde au 31.12.2013	342'607'655	122'743'334	117'532'681	16'394'155	140'978	1'016'383	115'153'299	715'588'485
Valeur brute								
Solde au 1.1.2014	572'345'406	193'224'968	295'181'245	54'545'796	857'264	1'257'976	115'153'299	1'232'565'954
Acquisitions	-	-	-	-	-	-	112'478'048	112'478'048
Mise en service	22'746'782	4'536'283	9'707'119	5'564'349	-	186'937	-42'741'470	-
Sorties	-	-6'525	-	-	-	-	-	-6'525
Solde au 31.12.2014	595'092'188	197'754'726	304'888'364	60'110'145	857'264	1'444'913	184'889'877	1'345'037'477
Amortissements cumulés								
Solde au 1.1.2014	-229'737'751	-70'481'634	-177'648'564	-38'151'641	-716'286	-241'593	-	-516'977'469
Amortissement	-26'899'691	-9'777'144	-20'419'129	-5'831'139	-59'090	-87'246	-	-63'073'439
Sorties	-	6'525	-	-	-	-	-	6'525
Solde au 31.12.2014	-256'637'442	-80'252'253	-198'067'693	-43'982'780	-775'376	-328'839	-	-580'044'383
Valeur nette au 31.12.2014								
Valeur brute au 31.12.2014	595'092'188	197'754'726	304'888'364	60'110'145	857'264	1'444'913	184'889'877	1'345'037'477
Amortissement	-256'637'442	-80'252'253	-198'067'693	-43'982'780	-775'376	-328'839	-	-580'044'383
Solde au 31.12.2014	338'454'746	117'502'473	106'820'671	16'127'365	81'888	1'116'074	184'889'877	764'993'094

Les immobilisations de l'AIG sont assurées contre l'incendie, pour une valeur de CHF 1'225'000'000 et leur contenu (meubles et installations) pour CHF 90'000'000 au 31.12.2014.

En 2014, aucun intérêt n'a été capitalisé car aucun financement n'est directement attribuable à un actif qualifié.

Dans les acquisitions 2014 sont comprises l'activation des travaux préparatoires de l'aile est et le nouveau bâtiment dédié aux gros porteurs.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2014

5. Immobilisations corporelles en location-financement

Les investissements se répartissent comme suit :

	Équipements systèmes informatiques	Équipements systèmes self-service	En construction	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF
Valeur brute				
Solde au 1.1.2013	11'820'280	10'344	-	11'830'624
Acquisitions	-	-	248'547	248'547
Mise en service	248'547	-	-248'547	-
Solde au 31.12.2013	12'068'827	10'344	-	12'079'171
Amortissements cumulés				
Solde au 1.1.2013	-8'342'742	-6'721	-	-8'349'463
Amortissement	-941'518	-1'034	-	-942'552
Solde au 31.12.2013	-9'284'260	-7'755	-	-9'292'015
Valeur nette au 31.12.2013				
Valeur brute au 31.12.2013	12'068'827	10'344	-	12'079'171
Amortissement	-9'284'260	-7'755	-	-9'292'015
Solde au 31.12.2013	2'784'567	2'589	-	2'787'156
Valeur brute				
Solde au 1.1.2014	12'068'827	10'344	-	12'079'171
Acquisitions	-	-	292'474	292'474
Mise en service	292'474	-	-292'474	-
Solde au 31.12.2014	12'361'301	10'344	-	12'371'645
Amortissements cumulés				
Solde au 1.1.2014	-9'284'260	-7'755	-	-9'292'015
Amortissement	-998'876	-1'034	-	-999'910
Solde au 31.12.2014	-10'283'136	-8'789	-	-10'291'925
Valeur nette au 31.12.2014				
Valeur brute au 31.12.2014	12'361'301	10'344	-	12'371'645
Amortissement	-10'283'136	-8'789	-	-10'291'925
Solde au 31.12.2014	2'078'165	1'555	-	2'079'720

6. Comptes de régularisation passifs

	2014 CHF	2013 CHF
Provisions vacances et heures supplémentaires	4'177'446	4'183'056
Provisions pont transitoire AVS	2'264'068	3'011'196
Intérêts courus	8'681	11'314
Primes annuelles allouées au personnel	2'650'000	2'500'000
Charges à payer	2'354'330	1'423'667
	11'454'525	11'129'233

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2014

7. Emprunts et autres dettes à long terme

	2014	2013
	CHF	CHF
Emprunts	225'000'000	206'000'000
Engagement Fondation des parkings	24'720'004	25'109'295
Engagement Palexpo	2'388'331	-
Engagement leasing Systèmes d'informations	1'975'654	2'813'578
	<u>254'083'989</u>	<u>233'922'873</u>
Dont		
Part courante	1'612'676	32'424'232
Part non courante	<u>252'471'313</u>	<u>201'498'641</u>
	254'083'989	233'922'873

Le calendrier de remboursement est le suivant :

	Total CHF	2015 CHF	2016 CHF	2017-2019 CHF	>2019 CHF
Emprunts jusqu'au 13.01.2034	225'000'000	-	-	105'000'000	120'000'000
Engagement auprès de la Fondation des parkings jusqu'au 01.10.2077	24'720'004	389'291	389'291	1'167'873	22'773'549
Engagement auprès de Palexpo jusqu'au 31.12.2031	2'388'331	124'383	126'249	390'224	1'747'475
Engagement leasing jusqu'au 31.08.2016	1'975'654	1'099'002	876'652	-	-
	<u>254'083'989</u>	<u>1'612'676</u>	<u>1'392'192</u>	<u>106'558'097</u>	<u>144'521'024</u>

Taux d'intérêts de la dette au 31 décembre :

	2014	2013
Taux d'intérêt de la dette bancaire à taux fixe (all-in) :	2.68 %	2.91 %
Taux d'intérêt de la dette bancaire à taux variable (all-in) :	-	0.30 %

Capacité d'emprunt :

Au 31 décembre, l'Aéroport International de Genève dispose d'une capacité d'emprunt pour un montant total de :

2014	2013
CHF	CHF
325'000'000	325'000'000

Le montant des lignes de crédit non utilisées au 31 décembre est de :

2014	2013
CHF	CHF
100'000'000	119'000'000

Les lignes de crédit ont été accordées pour le financement des programmes d'investissements (dont la construction de l'aile est, la rénovation des infrastructures et la mise en conformité des installations).

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2014

8. Provisions

	Indemnités riverains
	CHF
Solde au 01.01.2013	6'570'000
Provisions créées durant l'exercice	6'570'000
Utilisations durant l'exercice	-
Dissolutions durant l'exercice	-
Solde au 31.12.2013	<u>13'140'000</u>
Dont:	
Part courante 2013	-
Part non courante 2013	<u>13'140'000</u>
Total 2012	13'140'000
Solde au 01.01.2014	13'140'000
Provisions créées durant l'exercice	-
Dissolutions durant l'exercice	-
Solde au 31.12.2014	<u>13'140'000</u>
Dont:	
Part courante 2014	-
Part non courante 2014	<u>13'140'000</u>
Total 2014	13'140'000

Provisions indemnités riverains

Les indemnités que l'Etat serait appelé à payer à des riverains de l'aéroport en raison des nuisances qu'ils pourraient subir du fait de l'exploitation de ce dernier, de même que les intérêts de financement y relatifs, sont à la charge de l'AIG. Le montant de la provision tient compte de l'évolution des risques de la jurisprudence. Fin 2013, la provision a été réévaluée à CHF 13'140'000 afin de couvrir le risque lié à un certain nombre de demandes d'indemnités pendantes.

Passifs éventuels

Conformément aux règles mises en place dans le système de contrôle interne, tous les litiges ont fait l'objet d'une revue des risques. Les litiges relatifs au personnel et aux riverains n'ont pas fait l'objet d'une description détaillée pour éviter tout éventuel préjudice à l'une ou l'autre des parties. Ils ne donnent pas lieu à la création ou à l'ajustement de provisions.

9. Engagements de prévoyance

Valeur actuelle des engagements et valeur du marché de la fortune à la fin de l'exercice :

	2014	2013
	CHF	CHF
Valeur actuelle des engagements	-509'231'384	-390'261'384
Fortune à la valeur de marché	<u>177'829'000</u>	<u>153'955'000</u>
Engagement reconnu au passif du bilan	-331'402'384	-236'306'384

Evolution de la valeur actuelle des engagements durant l'exercice :

	2014	2013
	CHF	CHF
Valeur des engagements au début de l'exercice	-390'261'384	-457'433'000
Coût net des services rendus	-12'401'000	-14'961'384
Charges d'intérêt sur la valeur actuelle des engagements	-9'460'000	-9'050'000
Cotisations des assurés	-5'179'000	-4'682'000
Prestations nettes versées	9'562'000	8'296'000
Gain / (Perte) résultant de l'expérience	732'000	-2'897'000
Gain / (Perte) résultant des hypothèses financières	-98'989'000	71'132'000
Impact des modifications du plan	<u>-3'235'000</u>	<u>19'334'000</u>
Valeur des engagements à la fin de l'exercice	-509'231'384	-390'261'384

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2014

En 2013, le coût des services passés évalue l'impact des modifications de plan qui traduit les mesures d'assainissement entreprises par la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) et permet de réduire l'engagement par la comptabilisation d'un gain dans le compte de profits et pertes.

Evolution de la fortune à la valeur du marché en cours d'exercice :

	2014	2013
	CHF	CHF
Fortune au début de l'exercice	153'955'000	115'000'000
Cotisations de l'employeur	9'800'000	31'090'000
Cotisations des assurés	5'179'000	4'682'000
Prestations nettes versées	-9'562'000	-8'296'000
Frais d'administration	-220'000	-215'000
Produit d'intérêt de la fortune	3'841'000	2'395'000
Gain / (Perte) sur les actifs du régime	14'836'000	9'299'000
Fortune à la fin de l'exercice	177'829'000	153'955'000

En 2013, la fortune a bénéficié de l'apport d'un versement de 20.8 millions au titre de mesures d'assainissement des employeurs affiliés à la caisse de pension.

Evolution de l'engagement reconnu au bilan :

	2014	2013
	CHF	CHF
Montant reconnu au début de l'exercice	-236'306'384	-342'433'000
Charges de la prévoyance	-21'475'000	-2'497'000
Total des réévaluations reconnues dans les autres éléments du résultat global	-83'421'000	77'534'000
Cotisations de l'employeur	9'800'000	31'089'616
Montant reconnu en fin d'exercice	-331'402'384	-236'306'384

Composition de la charge de prévoyance de l'exercice :

	2014	2013
	CHF	CHF
Coût des services rendus	-15'636'000	4'373'000
Intérêts nets sur le passif net des engagements	-5'619'000	-6'655'000
Frais d'administration	-220'000	-215'000
Charge de la prévoyance reconnue dans le compte de pertes et profits	-21'475'000	-2'497'000

Composition des montants reconnus dans les autres éléments du résultat global :

Les effets de la baisse du taux d'actualisation sur l'évaluation de l'engagement de prévoyance, à la clôture de l'exercice 2014, sont intégralement reconnus dans les autres éléments du résultat global.

	2014	2013
	CHF	CHF
Gain / (Perte) résultant de l'expérience	732'000	-2'897'000
Gain / (Perte) résultant des hypothèses financières	-98'989'000	71'132'000
Gain / (Perte) sur les actifs du régime	14'836'000	9'299'000
Montant reconnu dans les autres éléments du résultat global	-83'421'000	77'534'000

Répartition et évolution de la fortune entre les différentes classes d'actifs :

Classes d'actifs	2014	2013
Liquidités et créances à court terme	5.1%	2.0%
Obligations et créances libellées en CHF	8.4%	7.5%
Obligations libellées en devise étrangère	21.8%	21.0%
Prêts hypothécaires suisses	0.9%	1.5%
Actions de sociétés suisses	10.3%	10.0%
Actions de sociétés étrangères	20.9%	20.0%
Placements privés	1.7%	6.0%
Autres placements	0.4%	2.0%
Immobilier suisse	30.5%	30.0%
Total des classes d'actifs	100.0 %	100.0 %

Les principales hypothèses financières qui ont été utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite de l'exercice 2014 à reconnaître en résultat sont :

	2014	2013
Taux d'actualisation	2.45%	2.00%
Inflation sous-jacente	1.50%	1.50%
Taux d'augmentation des salaires	2.50%	2.50%
Taux d'augmentation des rentes	0.00%	0.50%

Les hypothèses financières suivantes sont utilisées pour calculer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies à reconnaître en résultat sur l'exercice 2015 :

	2015	2014
Taux d'actualisation	1.25%	2.45%
Inflation sous-jacente	1.25%	1.50%
Taux d'augmentation des salaires	2.25%	2.50%
Taux d'augmentation des rentes	0.00%	0.00%

Les autres hypothèses actuarielles comprennent notamment :

	2014	2013
Longévité moyenne à l'âge de la retraite pour les retraités actuels		
Homme	21.9	21.8
Femme	24.8	24.7
Longévité moyenne à l'âge de la retraite pour les actifs actuels		
Homme	23.7	23.6
Femme	26.5	26.4

Duration moyenne de l'obligation

Au 31 décembre 2014, la duration moyenne pondérée de l'obligation est de 20.5 années (18.6 années en 2013).

Sensibilité aux hypothèses

La sensibilité de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies suite à un changement d'hypothèse significative est de :

	Variation de l'hypothèse	Variation de l'engagement de prévoyance
Taux d'actualisation	↗ 0.5%	↘ 9.6%
Taux d'actualisation	↘ 0.5%	↗ 11.2%
Taux d'augmentation des salaires	↗ 0.5%	↗ 3.8%
Taux d'augmentation des salaires	↘ 0.5%	↘ 3.5%

La contribution attendue de l'employeur pour l'exercice comptable 2015 s'élève à CHF 10'488'000.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2014

10. Fonds environnement

Le taux moyen 2014 des intérêts portés en compte est de 0.055% (en 2013 à 0.089%).

	2014	2013
	CHF	CHF
Surtaxe bruit	2'902'256	1'330'054
Surtaxe émissions gazeuses	955'994	941'017
Autres recettes environnementales	93'460	67'800
Intérêts portés en compte	5'645	12'705
Charges liées au fonds environnement	-3'263'396	-4'884'105
Charges du service environnement	-1'163'785	-1'478'703
Prélèvement net sur le fonds environnement	-469'826	-4'011'232
Solde au début de l'exercice	10'260'654	14'271'886
Solde à la fin de l'exercice	9'790'828	10'260'654

11. Autres redevances

	2014	2013
	CHF	CHF
Redevances de stationnement et de hangar	6'750'899	4'658'153
Redevances de fret	2'047'478	1'907'488
Surtaxe bruit	2'902'256	1'330'054
Surtaxe émissions gazeuses	955'994	941'017
	12'656'627	8'836'712

12. Charges locatives refacturées

	2014	2013
	CHF	CHF
Chauffage et ventilation	2'405'511	2'470'551
Eau, énergie et télécommunication	6'946'700	7'081'386
	9'352'211	9'551'937

13. Recettes infrastructures centralisées

L'AIG met à disposition de ses partenaires des infrastructures et des installations centralisées (installation tri-bagages, équipement informatique de systèmes d'informations) en contrepartie d'une recette.

14. Autres recettes d'exploitation

	2014	2013
	CHF	CHF
Transports en ambulance	1'666'172	1'703'203
Laissez-passer/vignettes piste	1'498'035	1'525'621
Prestations AIG facturées	577'665	988'480
Recettes et remboursements divers	4'330'824	3'476'126
	8'072'696	7'693'430

15. Charges sociales

	2014	2013
	CHF	CHF
Assurances sociales et autres	7'392'358	6'972'959
Assurances accident et maladie	3'526'588	3'512'523
	10'918'946	10'485'482

16. Energie, entretien et loyers

	2014	2013
	CHF	CHF
Eau, énergie et combustible	11'751'941	10'978'338
Entretien des immeubles	18'120'695	18'258'764
Entretien des équipements	8'083'639	6'710'570
Loyer, redevance d'utilisation	4'092'541	4'271'491
Droit de superficie versée à l'Etat	4'959'000	5'000'828
	47'007'816	45'219'991

Le droit de superficie est versé à l'Etat sur la base de la loi d'aliénation et d'investissement découlant du transfert des actifs à l'AIG.

17. Honoraires, prestations de services et sous-traitance

	2014	2013
	CHF	CHF
Honoraires et prestations de services	24'603'787	22'920'702
Sous-traitance sûreté	15'283'280	12'500'070
Sous-traitance tri-bagages	5'998'085	5'390'978
Sous-traitance nettoyage	7'511'259	7'411'101
Sous-traitance gestion des chariots	924'072	907'702
Assurances	1'353'993	1'204'077
Frais de communications	937'995	983'840
Frais financiers	448'768	509'317
	57'061'239	51'827'787

18. Autres dépenses de fonctionnement

	2014	2013
	CHF	CHF
Mobilier, machines et véhicules	1'541'702	1'241'276
Débours	1'312'863	755'500
Frais divers	1'070'999	621'783
Dotations à une provision	-	6'570'000
Pertes sur débiteurs	-41'544	287'640
Fournitures de bureau et imprimés	916'806	859'542
Charges liées au fond environnement	3'263'396	4'884'105
	8'064'222	15'219'846

19. Charges d'intérêts

	2014	2013
	CHF	CHF
Intérêts sur emprunts	6'608'797	5'679'213
Intérêts sur location-financement et autres	58'602	75'087
	6'667'399	5'754'300

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2014

20. Secteurs opérationnels

Secteurs d'activités

L'organisation de l'AIG est structurée en fonction de deux secteurs principaux d'activités, à savoir les activités aéronautiques (mouvements et stationnements des avions, infrastructures utilisées par les passagers pour l'enregistrement des embarquements et des débarquements, sûreté) et les activités non aéronautiques (infrastructures centralisées, activités commerciales, parkings et gestion domaniale).

Secteur géographique

Etant sur un seul et unique site, l'AIG n'a qu'un seul secteur géographique.

Renseignements complémentaires

Un client représente plus de 10% du total des produits de l'AIG.

Deux clients représentent plus de 10% des produits de l'activité du secteur aéronautique, respectivement 37% et 14%. Dans le secteur non aéronautique, un seul client représente plus de 10% des produits du secteur (19%).

Les actifs sectoriels représentent les immobilisations corporelles et les instruments financiers actifs.

	Trafic aérien	Sûreté	PMR	Autres aéronautique	Total Aéronautique	Total Non Aéronautique	Total CHF
2014	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Redevances	134'823'036	78'013'872	6'715'480	22'449'722	242'002'110	161'804'489	403'806'599
Charges d'exploitation	(94'895'314)	(72'823'791)	(6'894'360)	(18'160'087)	(192'773'552)	(52'469'037)	(245'242'589)
Charges de personnel	(56'404'257)	(41'930'019)	(220'749)	(4'325'060)	(102'880'085)	(21'419'333)	(124'299'418)
Dépenses de fonctionnement	(38'491'057)	(30'893'772)	(6'673'611)	(13'835'027)	(89'893'467)	(31'049'704)	(120'943'171)
Charges financières	(42'680'905)	(4'141'586)	(56'717)	(6'233'727)	(53'112'935)	(17'585'055)	(70'697'990)
Amortissements	(39'700'131)	(3'792'367)	(52'161)	(5'525'857)	(49'070'516)	(15'002'833)	(64'073'349)
Charges et produits d'intérêts	(2'980'774)	(349'219)	(4'556)	(707'870)	(4'042'419)	(2'582'222)	(6'624'641)
Fonds environnement	469'826				469'826		469'826
Résultat de l'exercice	(2'283'357)	1'048'495	(235'597)	(1'944'092)	(3'414'551)	91'750'397	88'335'846
Actifs							
Actif total					647'913'999	196'970'332	844'884'331
Actif immobilisé					592'832'199	174'240'615	767'072'814
Investissements de l'exercice					82'224'213	30'546'309	112'770'522
2013							
Redevances	120'916'870	69'998'182	6'122'219	20'457'372	217'494'643	158'837'323	376'331'966
Charges d'exploitation	(102'328'948)	(67'618'638)	(6'448'322)	(15'255'148)	(191'651'056)	(52'817'254)	(244'468'310)
Charges de personnel	(55'772'948)	(41'129'639)	(177'578)	(3'969'308)	(101'049'473)	(22'174'764)	(123'224'237)
Dépenses de fonctionnement	(46'556'000)	(26'488'999)	(6'270'744)	(11'285'840)	(90'601'583)	(30'642'490)	(121'244'073)
Charges financières	(39'009'229)	(3'930'650)	(50'927)	(6'224'645)	(49'215'451)	(14'389'942)	(63'605'393)
Amortissements	(36'669'580)	(3'538'451)	(46'493)	(5'581'161)	(45'835'685)	(12'033'698)	(57'869'383)
Charges et produits d'intérêts	(2'339'649)	(392'199)	(4'434)	(643'484)	(3'379'766)	(2'356'244)	(5'736'010)
Fonds environnement	4'011'232	-	-	-	4'011'232	-	4'011'232
Résultat	(16'410'075)	(1'551'106)	(377'030)	(1'022'421)	(19'360'632)	91'630'127	72'269'495
Modification du plan de prévoyance							19'334'000
Résultat de l'exercice							91'603'495
Actif							
Actif total					601'148'213	174'513'954	775'662'167
Actif immobilisé					562'469'580	155'906'061	718'375'641
Investissements de l'exercice					91'201'040	30'397'689	121'598'729

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2014

21. Relations avec les parties liées

Transactions avec l'Etat et autres entités publiques.

L'AIG ne bénéficie pas de la garantie de l'Etat ou d'autres conditions spéciales.

Dans le cadre de ses activités, l'AIG verse à l'Etat de Genève un droit de superficie pour les biens-fonds compris dans le périmètre aéroportuaire et une rémunération des prestations de police présentés séparément dans les états financiers. Par ailleurs, les droits de superficie au titre des terrains occupés par des tiers sur la zone aéroportuaire sont perçus par l'AIG.

L'AIG met gratuitement à disposition des locaux pour les polices et les douanes suisses et françaises dans le cadre de l'exercice de leurs activités. De plus, il assume sur le site aéroportuaire l'intégralité des frais de fonctionnement liés aux tâches protocolaires officielles.

Charges annuelles estimées	2014 CHF	2013 CHF
Locaux mis à disposition des douanes et de la police	940'123	938'071
Service du protocole (hors sûreté)	1'836'230	1'759'402

Les transactions survenues au cours de l'exercice et les soldes ouverts avec les autres entités publiques s'élèvent respectivement au 31 décembre 2014 à CHF 16'957'280 (en 2013 à CHF 16'853'747) et à CHF 1'202'816 (en 2013 à CHF 1'147'654). L'essentiel de ces transactions se concrétise par l'achat de fournitures d'énergie et de prestations de transports.

Les transactions réalisées par l'AIG avec l'Etat de Genève et d'autres entités publiques sont toutes réalisées à des conditions de marché.

Principaux dirigeants

Selon l'article 9 sur la loi de l'AIG H.3.25, les membres du Conseil d'Administration, quel que soit leur mode de nomination, ne doivent être, ni directement, ni indirectement, fournisseurs de l'établissement ou chargés de travaux pour le compte de celui-ci. Cette règle est étendue à la Direction et à toute autre partie liée par l'intermédiaire des principaux dirigeants.

La rémunération des 20 membres du Conseil d'administration s'élève pour 2014 à CHF 266'200 (22 membres en 2013 à CHF 305'700). Les charges de personnel des 14 membres de la Direction se montent à CHF 3'448'100 (14 membres en 2013 à CHF 3'457'815).

Les avantages postérieurs à l'emploi (prestations de retraite) de la Direction sont calculés selon les règles communes à tous les collaborateurs de l'AIG et, en outre, ils ne bénéficient pas d'indemnités de fin de contrat de travail ou d'autres avantages similaires.

Aucun prêt individuel n'est accordé aux principaux dirigeants.

22. Gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, l'AIG a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation et contrôle son résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA) sur endettement net conformément aux usages. L'endettement net correspond au total des emprunts et autres engagements à long terme (hors engagement de prévoyance), diminué de la trésorerie.

Au 31 décembre le ratio EBITDA / Endettement net est le suivant :

	2014 CHF	2013 CHF
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	159'033'836	155'208'888
Part à court terme des emprunts et autres dettes	1'612'676	32'424'232
Emprunts et autres dettes à long terme	252'471'313	201'498'641
Total des emprunts	254'083'989	233'922'873
Moins : Trésorerie	-18'362'178	-4'843'304
Endettement net	235'721'811	229'079'568
Ratio EBITDA / Endettement net	67.5%	67.8%

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2014

23. Gestion des risques financiers

Gérer les risques financiers revient à connaître la nature de ces risques afin de les identifier, les évaluer et ensuite, réduire leur impact par l'utilisation d'instruments financiers. Cette action de contrôle est exercée systématiquement par le management de l'AIG.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et de la gestion de son patrimoine et de ses engagements financiers, l'AIG est exposé aux risques de liquidité, de crédit et de marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, de change et de prix.

(a) Risques liés aux liquidités

L'AIG recourt, pour ses investissements, à des capitaux à moyen et long terme. Ainsi, l'entreprise pourrait se trouver temporairement en situation de liquidités réduites. Pour neutraliser ce risque, l'AIG dispose de lignes de crédit auprès d'instituts bancaires qui lui permettent d'avoir rapidement accès aux fonds nécessaires (voir note 7).

Inversement les fonds excédentaires dégagés par le fonctionnement de l'entité sont placés dans le but d'en optimiser le rendement.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit au 31 décembre:

	Total CHF	2015 CHF	2016 CHF	2017-2019 CHF	>2019 CHF
Emprunts	225'000'000	-	-	105'000'000	120'000'000
Engagement Fondation des parkings	24'720'004	389'291	389'291	1'167'873	22'773'549
Engagement Palexpo	2'388'331	124'383	126'249	390'224	1'747'475
Engagement leasing	1'975'654	1'099'002	876'652	-	-
Fournisseurs et autres créanciers	22'748'383	22'748'383	-	-	-
Swaps de couverture :	-	-	-	-	-
Décassements (taux fixe)	19'989'164	4'577'823	4'600'953	10'164'541	645'847
Décassements/(Encassements) (taux variable)	453'047	310'229	475'349	-107'321	-225'210
	297'274'583	29'249'111	6'468'494	116'615'317	144'941'661

(b) Risques liés au crédit

Le risque de crédit représente la perte qui devrait être enregistrée si le cocontractant d'un instrument financier manque à une de ses obligations.

Les placements de liquidités et les transactions d'instruments financiers dérivés sont négociés auprès d'établissements bancaires de renom sur la place financière suisse. Pour limiter le risque de crédit, l'AIG procède à des évaluations régulières de ses relations. Compte tenu de cette analyse, l'entité n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ces dernières.

L'AIG est aussi exposé à la possibilité de défaut ou retard dans le paiement de ses clients. Les créances comptabilisées pour le client le plus important s'élèvent à KCHF 11'614 et représentent 23% des créances ouvertes au 31 décembre 2014.

La gestion des risques liés au crédit comporte une vérification régulière et systématique des crédits ouverts et une analyse périodique de la solvabilité des contreparties (voir note 2).

(c) Risques de marché

1. Risques liés à l'évolution du taux d'intérêt

La stratégie de l'AIG consiste à limiter l'exposition au risque de flux de trésorerie sur les taux d'intérêts engendrés par les emprunts à taux variable en les couvrant par des taux fixes à hauteur de 70% minimum.

Les instruments financiers dérivés utilisés pour réduire l'impact de ces risques sont décrits à la note 24 « Instruments financiers dérivés ».

L'utilisation des instruments financiers est soumise à des limites d'engagement et de contreparties autorisées.

2. Risques liés au change

Malgré son activité internationale l'AIG n'est que faiblement exposé aux risques de change. En effet, ses transactions commerciales sont libellées, sauf exception, en CHF.

3. Risques liés aux variations de prix

L'AIG ne détient pas d'actifs financiers pouvant être affectés par la volatilité des prix.

(d) Analyse de sensibilité

Risque d'intérêt

L'AIG procède à une analyse de sensibilité sur le risque de variation des taux d'intérêts appliqués aux emprunts ouverts au 31 décembre. L'analyse consiste à simuler l'impact d'une variation des taux d'intérêts de plus ou moins 0.5%.

La dette à long terme étant fixée par des swaps au 31 décembre 2014, il n'y a pas de risque sur les taux d'intérêts, tant que les taux de référence (Libor CHF) sont positifs.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2014

(e) Catégories d'instruments financiers

Les principes comptables liés aux instruments financiers ont été appliqués aux actifs et passifs financiers suivants :

2013	Note	Prêts et créances	Dérivés utilisés à des fins de couverture	Passif financier évalué au coût amorti	Total
		CHF	CHF	CHF	
Actif circulant					
Disponibilités	1	4'843'304	-	-	4'843'304
Débiteurs clients	2	43'874'283	-	-	43'874'283
Total		48'717'587	-	-	48'717'587
Passif exigible					
Fournisseurs et autres créanciers		-	-	27'765'253	27'765'253
Emprunts à court terme	7	-	-	32'424'232	32'424'232
Instruments financiers dérivés	24	-	15'089'524	-	15'089'524
Emprunts et autres engagements à long terme	7	-	-	201'498'641	201'498'641
Total		-	15'089'524	261'688'126	276'777'650
2014					
Actif circulant					
Disponibilités	1	18'362'178	-	-	18'362'178
Débiteurs clients	2	49'996'041	-	-	49'996'041
Total		68'358'219	-	-	68'358'219
Passif exigible					
Fournisseurs et autres créanciers		-	-	22'748'383	22'748'383
Emprunts à court terme	7	-	-	1'612'676	1'612'676
Instruments financiers dérivés	24	-	20'673'767	-	20'673'767
Emprunts et autres engagements à long terme	7	-	-	252'471'313	252'471'313
Total		-	20'673'767	276'832'372	297'506'139

24. Instruments financiers dérivés

Caractéristiques

Dans le but de mieux gérer le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêts et de maîtriser les charges financières, l'AIG utilise des «swaps» de taux d'intérêts. Ces instruments assurent la couverture des flux de trésorerie engendrés par les emprunts à taux variable.

Valeur au bilan au 31 décembre

	2014		2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
«Swaps» de taux d'intérêts	-	20'673'767	-	15'089'524

Les montants indiqués représentent la juste valeur des instruments dérivés. Ces valeurs ont été calculées par les banques concernées à la date de clôture du bilan et traduisent le bénéfice ou la perte potentielle sur ces contrats dans l'hypothèse où aucun changement n'intervient sur le marché entre la date d'arrêt du bilan et la date d'échéance.

Ces instruments ont été contractés dans le but d'être conservés jusqu'à leur échéance. L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture correspond à la juste valeur des instruments dérivés inscrits au bilan.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2014

Valeur de la réserve de couverture de flux de trésorerie

Les variations de justes valeurs des produits dérivés, reconnus comme étant des instruments de couverture de flux de trésorerie, sont enregistrées dans les autres éléments de résultat global intitulés « variation des justes valeurs des instruments financiers » et présentées sous les réserves de l'AIG dans le tableau de variation des capitaux propres (annexe IV).

Voici le montant de l'exercice :

Réserve de couverture	«Swaps» de taux d'intérêts CHF
Solde au 01.01.2013	-21'210'208
Gains résultant de la variation de la juste valeur	<u>7'756'807</u>
Solde au 31.12.2013	-13'453'401
Solde au 01.01.2014	-13'453'401
Pertes résultant de la variation de la juste valeur	<u>-5'570'889</u>
Solde au 31.12.2014	-19'024'290

Echéances et montants notionnels des contrats

Les en-cours moyens annuels des échéances des contrats se présentent, au 31 décembre, comme suit :

		«Swaps» de taux d'intérêts			
	2014	*	2013	*	
2017	100'000'000	2.96 %	100'000'000	2.96 %	
2018	135'000'000	1.52 %	135'000'000	1.52 %	
2020	100'000'000	1.28 %	100'000'000	1.28 %	

* = taux moyen pondérés des swaps.

Les taux d'intérêts variables utilisés ont évolué durant l'exercice entre -0.066% et 0.025%.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2014

25. Engagements à titre d'investissements en immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2014, l'AIG est engagé à hauteur de CHF 28'824'996 à titre d'investissements en immobilisations (2013 : CHF 63'982'127).

26. Evaluation des risques

Le Conseil d'administration assume la responsabilité de l'analyse de l'ensemble des risques à tous les niveaux de l'entreprise et de la mise en place des contrôles adéquats pour les couvrir. Ces contrôles sont intégrés dans le système de contrôle interne (SCI) de l'entité.

Dans ce contexte, et afin de garantir une tenue régulière de la comptabilité, le SCI comprend des processus permettant à la Direction de gérer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers établis selon le référentiel retenu (IFRS).

27. Engagements conditionnels

(i) Concession fédérale d'exploitation

Une concession est requise au sens de l'article 36a, 1er alinéa de la loi sur l'aviation (LA) pour l'exploitation d'un aéroport ouvert à l'aviation publique (aéroport). Au sens de l'article 36a, 2e alinéa de la LA, l'AIG a le droit et le devoir d'exploiter l'aéroport à titre commercial et de mettre l'infrastructure nécessaire à la disposition des usagers. En contrepartie, il a le droit de prélever des taxes. Le Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication a renouvelé la concession d'exploitation à l'AIG pour la période du 1er juin 2001 au 31 mai 2051.

(ii) Insonorisation des habitations riveraines

Suite à l'adoption par le Conseil fédéral de nouvelles valeurs limites d'exposition au bruit des aéroports nationaux le 30 mai 2001, des courbes de bruit pour l'AIG, fondées sur le trafic réel de l'année de référence 2000, ont été calculées par le laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche, sur mandat de l'office fédéral de l'aviation civile et conformément aux prescriptions en vigueur. Ces courbes de bruit servent de base à l'établissement par l'AIG de son concept d'isolation acoustique des locaux à usage sensible au bruit des habitations riveraines, financé par le fonds environnement.

28. Emploi du bénéfice de l'exercice

En référence aux dispositions de l'article 37 de la loi H.3.25, le bénéfice de l'AIG, après une attribution maximale de 50 % à la réserve générale, doit être versé à l'Etat.

29. Evénements postérieurs à la date de clôture

Jusqu'au 17 mars 2015, date de l'approbation des comptes par le Conseil d'administration, l'AIG n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur à la date de clôture qui nécessite la modification de la valeur des actifs et des passifs ou une indication complémentaire dans les notes.

En référence aux dispositions de l'article 37 de la loi H.3.25, la Direction propose au Conseil d'administration d'affecter le bénéfice de l'AIG arrêté au 31 décembre 2014 d'un montant de CHF 88'335'846 comme suit :

	2014 CHF
Versement à l'Etat	44'167'923
Affectation à la Réserve générale	<u>44'167'923</u>
Total	88'335'846



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration de l'Aéroport International de Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Aéroport International de Genève, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et les dispositions légales incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses ainsi que selon les International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les International Financial Reporting Standards et sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA


Pierre Henri Pingon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Olivier De Luca
Expert-réviseur agréé

Genève, le 17 mars 2015

Rapport financier 2014

Ce rapport est disponible sur www.gva.ch/publications, rubrique «publications institutionnelles»

Case postale 100 | CH-1215 Genève 15 | Tél. +41 22 717 71 11 | Fax +41 22 798 43 77 | www.gva.ch

Imprimé en Suisse | Mars 2015 | intérieur: 100 % papier recyclé Cyclus Print | couverture: 50 % papier recyclé, 50 % papier label PEFC, sans chlore
